

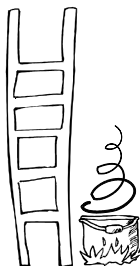


Le budget du Québec 2004-2005

30 mars 2004

«Un Québec sans pauvreté, c'est possible.
On a même une loi pour ça.»

Document d'analyse à remplir avec les informations obtenues



Avec 533 \$ par mois peut-on vivre au Québec ?
Quelle priorité peut bien surpasser celle de
relever ce montant devenu trop bas ?

«Les chiffres ci-dessous cachent un déficit humain énorme : le poids des injustices accumulées envers le cinquième le plus pauvre de la population.» Le Collectif

Les chiffres de base du budget								
Montant prévu en milliards de \$ tel qu'annoncé à chaque année. Résultats les plus récents entre parenthèses.								
	1998-1999	1999-2000	2000-2001	2001-2002	2002-2003	2003-2004	2004-2005	2005-2006
Revenus	40,7 (46,7)	45,2 (47,4)	48,3 (51)	51,1 (50,309)	51,907 (52,706)	54,949		
Directs	34,6 (38,6)	38,3 (41)	40,9 (42,9)	41,6 (41,004)	43,061 (43,403)	45,365		
Transfert féd.	6,1 (8)	6,9 (6,4)	7,3 (8,15)	9,5 (9,305)	8,842 (9,303)	9,584		
Dépenses	41,8 (46,5)	45,2 (47,4)	48,3 (49,66)	51,1 (51,237)	51,907 (52,706)	54,949		
Programmes	35,4 (39,3)	37,6 (40)	40,8 (42,06)	43,2 (43,976)	44,713 (45,570)	47,437		
Service dette	6,4 (7,2)	7,6 (7,4)	7,4 (7,6)	7,9 (7,261)	7,194 (7,136)	7,512		
Solde	-1,1 (0,1)	0 (0,007 après réserve)	0 (0,427 après réserve de 0,950)	0 avec usage de la réserve de 950 (22 après réserve)	0 (0)	0 sans réserve		



Le mémoire prébudgétaire 2004-2005 du Collectif en bref :

mieux vivre ensemble et tendre vers un Québec sans pauvreté et riche de tout son monde

Cinq orientations

- 1. Réduire les écarts entre riches et pauvres au lieu de les augmenter.
- 2. Appliquer la *Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale* comme du monde et suivre la feuille de route du Collectif.
- 3. Conformer aux buts de cette loi l'ensemble de l'action gouvernementale.
- 4. Préparer le terrain de la prochaine génération de programmes sociaux et fiscaux.
- 5. Sensibiliser la population à la solidarité fiscale dans le sens du bien commun.

Un ensemble d'enjeux à court, moyen et long terme

À long terme	
Un Québec sans pauvreté	
À moyen terme	
La couverture des besoins essentiels de tous les citoyenNEs	
La prochaine génération de programmes sociaux et fiscaux	
À court terme	
Des mesures urgentes qui amorcent des changements maintenant dans les conditions de vie des plus pauvres	
Les moyens de la mise en application des buts et des orientations de la loi 112 dans un premier plan d'action qui montre le sérieux des intentions	

Un rappel des mesures urgentes à impact budgétaire préconisées par le Collectif

	Coût annuel en M\$
Appauvrissement zéro	Maintien et indexations courantes
Barème plancher à l'aide sociale	
Élimination complète des pénalités	47
Couverture des besoins essentiels	453
Gratuité des médicaments	
Personnes à l'aide sociale	16
Personnes recevant le supplément de revenu garanti complet	7
Reconfiguration des allocations familiales	(Voir FFQ et FAFMRQ) 400
Logement social	(Voir FRAPRU) Engagements de 128
Mesures d'accès à la formation, à l'insertion et à l'emploi	185

La mise en application de la loi 112

À viser	
Prévu pour le plan d'action initial	
Mise en application générale de la loi (article 13 sur articles 1 à 12)	Un départ équipé
Prévision de cibles de revenu à atteindre (article 14, cf articles 59-60)	Prévoir la sortie de la pauvreté
Modifications à l'aide sociale (article 15)	
Abolition de la coupure pour partage de logement (article 15.1°)	Déjà fait
Prestation minimale transitoire non réductible (article 15.2°)	Amorcer le barème plancher
Modification du traitement des actifs et avoirs liquides (article 15.3°)	Mesures d'application générale
Modification du traitement de la pension alimentaire (article 15.4°)	Exclusion du montant complet : 33
Mesures visant à améliorer la situation économique et sociale des familles et personnes en situation de pauvreté (article 17)	Mesures urgentes du Collectif
Opération des mécanismes (articles 16, 18-21)	Opérations
Autres aspects	
Mise en place des institutions de suivi	
Comité consultatif (articles 22-34)	Budget de fonctionnement
Observatoire (articles 35-45)	Budget de fonctionnement
Mise en place du Fonds d'initiatives sociales (articles 46-57)	Non prioritaire
Opération des mécanismes (articles 58-70)	Opérations



Les mesures annoncées

À compléter en situant bien les ordres de grandeur entre les milliards (G\$) et les millions (M\$).

Un budget a de l'impact sur les 8 points ci-dessous. Vous devriez pouvoir classer les mesures annoncées selon l'une ou l'autre des rubriques.

Qu'a-t-on dit ces dernières années ?

Qu'a dit le budget Séguin 2003-2004 ?

Que dit-on maintenant ?

Les revenus des personnes

- ▶ **En 1998-1999**, baisses d'impôt de 850M\$ et hausse du seuil d'imposition nulle, rien pour le cinquième le plus pauvre de la population dont une partie s'appauvrit par défaut d'indexation des prestations et des allocations familiales. Accroissement des écarts.
- ▶ **En 1999-2000**, baisses d'impôt de 400M\$, et consultation publique sur la manière de réduire les impôts de 1,3G\$ de plus à partir de cinq scénarios proposés. Rien pour le cinquième le plus pauvre de la population, pas même en mesures d'aide vers l'emploi. Accroissement des écarts.
- ▶ **En 2000-2001**, baisses d'impôts non pas de 1,3G\$ mais de 4,5G\$ sur deux ans. 120M\$ aux familles recevant des allocations familiales pour se brancher sur Internet. 246M\$ pour indexer une fois les prestations d'aide sociale et ôter par étapes la coupure de partage de logement. Accroissement des écarts d'environ 4,2G\$ entre le 60% qui paie des impôts et le 40% qui n'en paie pas.
- ▶ **En 2001-2002**, baisse d'impôt supplémentaire de 3,5 G\$ sur 3 ans dont 1 G\$ dès 2001-2002. Total cumulatif des baisses d'impôt d'ici 2003-2004 : 11 G\$. Effet récurrent en manque à gagner en 2003-2004 : 3,8 G\$. Réduction d'impôt moyen de 20% en 2002; devancement de la réduction d'impôt supplémentaire pour les familles; indexation automatique du régime fiscal devancée au 1^{er} janvier 2002. Augmentation des écarts d'environ 3,2 G\$ avec le 40% de la population qui ne paie pas d'impôts où les seuls avantages notés sont l'indexation automatique des prestations à l'aide sociale (102 M\$) et l'amélioration de l'aide financière aux étudiantEs (113,7 M\$).
- ▶ **En 2002-2003**, 400 M\$ plus au bas de l'échelle : 100\$ par adulte et 200\$ par couple en plus du crédit d'impôt pour la TVQ versé en décembre 2001 «parce qu'une partie de ces bénéficiaires n'avaient pas pu profiter des baisses d'impôt annoncées le printemps dernier», pleine indexation du régime d'imposition des particuliers le 1^{er} janvier 2002; baisse d'impôt ciblée de 177 M\$ (énoncé de mars 2002); indexation assurée de l'ensemble des prestations d'aide sociale (75 M\$); abolition de la totalité de la coupure pour partage de logement à l'aide sociale à partir de janvier 2003 (52 M\$ par année); apparition dans la méthodologie d'une approche de l'impact des mesures sur tous les types de ménages y compris les plus pauvres.

- ▶ Impossibilité de savoir si les prestations d'aide sociale seront indexées; ça viendra seulement dans des annonces subséquentes du ministre responsable.
- ▶ Pas d'augmentation d'impôts et de taxes, mais «amélioration à la méthode utilisée pour établir les revenus aux taxes à la consommation» qui aurait un impact de 300 M\$. C'est quoi au juste ?
- ▶ Attentes que les sociétés d'État (Hydro Québec, 600 M\$, SAQ, 20 M\$, et Loto Québec, 75 M\$) apportent plus de revenu ce qui peut être une forme indirecte de taxation de 695 M\$ puisque cela suppose des coûts plus élevés pour l'électricité et une incitation à acheter de l'alcool et des jeux de hasard.
- ▶ Intention du ministre : «Ramener les mesures fiscales des gens privilégiés vers les gens ordinaires».. Limites à des avantages fiscaux touchant les personnes à hauts revenus dont la réduction de la déduction pour options d'achat de titres portée de 50% à 37,5 %, notamment parce qu' «au cours des dernières années, certaines entreprises ont accordé des bénéfices extraordinaires à leurs dirigeants sous cette forme. Le gouvernement considère que le principe de la rémunération sous forme d'achat de titres ne doit pas s'appliquer aux dépens d'une équité dans l'imposition – alors que dans le même temps, le salaire des employés de l'entreprise est pleinement imposé.» De même, introduction d'un plafond aux frais de représentation. Impact des deux mesures sur une pleine année 23 M\$ (13 M\$ et 10 M\$).
- ▶ Programme de lutte à l'évasion fiscale à concevoir et 50 M\$ pour s'assurer que chacun paie ses impôts.
- ▶ En 2004-2005, «tout sera mis en œuvre pour résorber l'impasse et nous donner la marge de manœuvre nécessaire pour réduire les impôts».

Les revenus des entreprises	▶ En 1998-1999, baisse des taxes sur la masse salariale, baisses d'impôt de 300M\$ pour les PME en 2001-2002, garanties contre les hausses de taxation, congés fiscaux variés. ▶ En 1999-2000, avantages fiscaux importants pour les entreprises qui s'installeront dans la zone franche à Mirabel. Crédits à l'innovation technologique. Avantages fiscaux liés à la mise en place de Carrefours de la nouvelle économie. ▶ En 2000-2001, application du modèle irlandais de congés fiscaux pour attirer des entreprises. Exemption fiscale complète sur dix ans pour des projets majeurs d'investissement. Amortissement accéléré à 125% et congé de taxe sur le capital et autres mesures visant à accroître l'investissement privé manufacturier, informatique, aéronautique et à améliorer les transactions internet et les équipements anti-pollution. ▶ En 2001-2002, impôt zéro pour dix ans pour les PME manufacturières dans les régions ressources éloignées; crédit d'impôt de 40% sur les salaires pour la création d'emplois dans la transformation des ressources (65M\$); 170 M\$ pour faciliter le financement des PME et la création d'entreprises; crédits d'impôt pour les entreprises de la Cité de la biotechnologie et santé humaine à Laval. ▶ En 2002-2003, 525 M\$ en liquidités pour les PME; mise en place de La Financière du Québec; réduction de la taxe sur le capital : 60% des entreprises ne paieront plus de taxe sur le capital dès janvier 2003; passage du taux de la taxe sur le capital de 0,64% à 0,30% d'ici 2007; mesures en faveur de la nouvelle économie, dont élargissement du soutien fiscal aux entreprises de commerce électronique implantées dans le territoire entourant la Cité du commerce électronique; accès accru des entreprises au congé d'impôt pour dix ans sur le revenu, le capital et la masse salariale; divers autres avantages fiscaux bonifiés en plus à l'énoncé de mars 2002; soutien aux régions rurales (Villages branchés du Québec et RénoVillage).	▶ Réduction de 27% de l'aide fiscale aux entreprises avec des économies de 759 M\$ sur une pleine année, mais en réalité de 139 M\$ en 2003-2004 et dans le respect des engagements antérieurs. ▶ Abolition à partir de janvier 2004 de la taxe sur le capital pour 70% des entreprises (toutes celles qui ont un capital versé inférieur à 600 000\$) ▶ Hausse du seuil en dessous duquel les petites et moyennes entreprises sont exemptées des obligations de la loi sur la formation de la main d'œuvre. Projet de loi pour porter à 1 M\$ de masse salariale l'exemption qui est actuellement de 250 000 \$. ▶ Approche annoncée par le ministre : contribuer à réduire les coûts des entreprises et améliorer leur efficience. ▶ Approche annoncée pour la suite : passer de dépenses fiscales ciblées sur certains secteurs à «alléger les charges fiscales de toutes les entreprises». «Pour ces différentes raisons, le gouvernement privilégiera au cours des prochaines années des baisses d'impôt applicables à toutes les entreprises – et non pas des exonérations ou avantages fiscaux accessibles seulement à quelques-unes d'entre elles. Parmi les réductions d'impôt à réaliser, le gouvernement s'attaquera prioritairement aux charges fixes des entreprises, en raison de leur nature contre-productive et de la lourdeur des prélèvements effectués à cet égard au Québec, par rapport aux autres juridictions.»	▶
Les revenus du gouvernement	▶ En 1998-1999, plus élevés que prévus de 6G\$. ▶ En 1999-2000, 1,1G\$ de revenus fiscaux et 1,6G\$ de transferts fédéraux de plus que prévu. ▶ En 2000-2001, bonne situation économique, revenus plus élevés que prévus de 2,6 G\$. ▶ En 2001-2002, prévisions plus élevées de 1,8 G\$ que celles prévues dans le budget 2000-2001 (49,3 G\$). ▶ En 2002-2003, révision à la baisse de 1,8 G\$ des prévisions de revenus pour 2001-2002 et 2002-2003, compensée en partie par une diminution du coût de la dette de 944 M\$; nouveaux revenus (taxe sur le tabac, mesures de lutte contre l'évasion fiscale). Ajustements à la hausse lors de l'énoncé supplémentaire de mars 2002.	▶ «En ce qui concerne les revenus autonomes, la diminution des revenus à l'impôt sur le revenu des particuliers (126 M\$ de moins), aux taxes à la consommation (261 M\$ de moins) et aux organismes consolidés n'est qu'en partie compensée par des résultats plus élevés aux autres sources de revenus.» En fait prévision à 309 M\$ de revenus de moins que mars, en hausse de 4,3 % sur 2002-2003 ▶ Revenus autonomes prévus moindres de 1,3 G\$ par rapport au budget Marois de mars et transferts fédéraux plus élevés de 195 M\$ par rapport à mars mais Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux plus bas de 79 M\$	▶
Les répartitions entre les niveaux de gouvernement	▶ En 1998-1999, coupure de 500M\$ aux municipalités. ▶ En 1999-2000, 1,4GS de plus du fédéral reversés en péréquation. Le Québec annonce le déficit zéro et autres mesures rétroactives à 1998-1999. ▶ En 2000-2001, 430M\$ en divers échanges de responsabilités entre municipalités et gouvernement. Transferts fédéraux plus élevés que prévu de 0,8 G\$. ▶ En 2001-2002, transferts fédéraux plus élevés que prévus de 1,7 G\$. ▶ En 2002-2003, réduction des transferts fédéraux de 373 M\$ en 2001-2002 et	▶ Déséquilibre fiscal évalué à 1,5 G\$ avec le fédéral : «...le Premier ministre propose à nos partenaires des autres provinces de créer le Bureau sur le déséquilibre fiscal. L'objectif est de constituer un forum où le Québec et ses partenaires canadiens pourront travailler de concert à la recherche de solutions adéquates.» ▶ Volonté de décentraliser.	▶



	405 M\$ en 2002-2003, rapport de la commission Séguin et constat du déséquilibre fiscal entre le fédéral et les provinces, au désavantage de celles-ci.	► Engagement à repenser nos relations financières avec les municipalités incluant leur accès à des pouvoirs de taxation accrus. Respect des contrats de ville et réévaluations mais en honorant les engagements passés. Infrastructures : 130 M\$ ► Le ministre parle de la possibilité de retourner aux régions une partie des revenus de la TVQ; admission d'un déséquilibre fiscal entre le Québec et les municipalités; ouverture en fait à réévaluer la répartition. ► Document à venir sur la situation financière des municipalités québécoises.	
Les programmes du gouvernement	► En 1998-1999, places en garderie, mesures pour l'éducation, les jeunes, avec des stages, investissements dans la culture et ses industries. ► En 1999-2000, 1G\$ en santé, rétroactif en partie pour payer la dette des établissements et stabiliser les services, 747M\$ pour les assurer et les améliorer. En éducation, 556M\$. Aide à l'orientation vers des carrières scientifiques et techniques. 4,5M\$ en emplois d'été et stages étudiants. 86M\$ pour la culture et le patrimoine religieux. ► En 2000-2001, 2,7G\$ en santé. En éducation, 1G\$ sur 3 ans. 150M\$ aux universités, cegeps, commissions scolaires. Aide aux études graduées. Engagements du Sommet de la jeunesse : 120M\$ dans un fonds jeunesse, 95 M\$ en mesures d'aide à la jeunesse, 160M\$ au Fonds de lutte contre la pauvreté (passe de 250M\$ à 160M\$ sur trois ans), partenariat gouvernement-Fonds de solidarité pour augmenter les stages étudiants. 160M\$ pour la recherche. 130M\$ en appui à la culture et au patrimoine. ► En 2001-2002, vu l'accroissement constant des coûts depuis 1997-1998, 1,96 G\$ de plus en santé, dont 1,3 G\$ en hausse du budget régulier. En éducation, «respect intégral des engagements du Sommet de la jeunesse et même plus» et, vu l'accroissement constants des coûts en éducation, 728 M\$ de plus en 2001-2002. Pour la culture : 75M\$ sur 4 ans. Grande emphase mise sur un plan de lutte à la pauvreté de 300 M\$ (102 M\$ pour l'indexation des prestations, 86 M\$ sur quatre ans dans un programme Action Emploi visant à bonifier dégressivement de 3\$, 2\$ puis 1\$ l'heure le salaire de chômeurs de longue durée commençant un emploi, 100 M\$ dans une réserve dont l'usage est à déterminer, et quelques autres mesures) qui fait en réalité moins que dans le budget précédent. ► En 2002-2003, respect des cibles de dépenses et même prévision de restrictions d'au moins 281 M\$ pour 2001-2002; apparition de la dimension sécurité : 8 M\$ en 2001-2002 et 35 M\$ en 2002-2003 pour améliorer les activités de renseignements, d'enquête et de sécurité; en tout 473 M\$ pour construire ou rénover 40 000 logements sociaux; 40 M\$ sur deux ans pour l'action communautaire.	► Réduction des dépenses dite de 1,5 G\$: 793 M\$ dans les dépenses de programmes par rapport au budget du 11 mars 2003, résorption de dépassements de 354 M\$ et annulation, avec un impact de 400 M\$ \$, de toutes les mesures prévues en mars. Sur les chiffres comparables : environ 723 M\$ de moins que le budget Marois mais en hausse de 1,7 G\$ sur 2002-2003, soit de 3,8%, une hausse «inférieure à la progression du PIB». ► Objectif de «recentrer l'État sur ses fonctions essentielles pour accorder la priorité à la santé et à l'éducation et doter nos services publics d'un financement adéquat pour en assurer l'avenir» Statu quo du budget des autres ministères au niveau de l'année précédente. ► Encaissement cette année de la totalité de la réserve fédérale de 800 M\$ en santé ► Santé : 1, 287 G\$ de plus en hausse de 7,2 % par rapport à l'année précédente. ► Éducation : hausse de 397 M\$ et donc de 3,6 % par rapport aux dépenses de l'année 2002-2003. Ne suffit pas à couvrir la croissance des coûts de système dont baisses d'effectifs et abandon de programmes dont «Ça bouge après l'école». ► Garderies : engagement à 200 000 places d'ici mars 2006 incluant le réseau privé, avec refinancement et injection de 20 M\$ de plus. Consultation prévue sur les façons de procéder. ► Logement : 10,7 M\$ pour le logement abordable. ► Emploi : 5 M\$ pour projets pilotes pour une première expérience de travail pour des jeunes à l'aide sociale. ► Culture : dialogue «en vue de donner une meilleure reconnaissance à nos créateurs et à nos artistes». Budget spécial de 10 M\$ pour la politique québécoise du cinéma. ► Autres : 18 M\$ pour des services aux familles avec des enfants autistes.	►

L'emploi et l'économie	► En 1998-1999, une politique d'emploi (série de cahiers), des fonds pour la SGF, Innovatech, Investissement Québec, des mesures pour Montréal misant sur les produits financiers. ► En 1999-2000, orientation sur l'économie du savoir misant sur la recherche et sur l'innovation. À Québec, Cité de l'optique, Centre national des nouvelles technologies appliquées. Stratégies pour aller chercher une part de marché dans la mondialisation de l'économie, dont la zone franche à Mirabel pour attirer les entreprises de l'extérieur dans quatre secteurs. Support habituel aux investissements. Léger appui aux CLD. Percée de 120M\$ dans le domaine du développement durable. Aide au réseau routier, au chemin de fer d'intérêt local et au réseau cyclable. ► En 2000-2001, «soutenir la transformation de l'économie pour créer encore plus d'emplois» conduit à la méthode irlandaise d'incitatifs fiscaux pour attirer les entreprises et les investissements. Révision du programme immigrants-investisseurs, soutien à la restructuration de la sous-traitance, notamment dans l'aérospatial. 290M\$ en projets d'infrastructure. 310M\$ pour le développement des régions. Aide à la forêt, aux milieux ruraux. ► En 2001-2002, dans le cadre d'un programme de 800 M\$ sur trois ans dans les régions, élargissement de l'approche des congés fiscaux sur dix ans aux PME manufacturières des régions ressources éloignées, crédit d'impôt de 40% sur les salaires pour la création d'emplois dans la transformation des ressources (65M\$), 170 M\$ au financement des PME et à la création d'entreprises, 142 M\$ en diversification économique, développement de créneaux d'excellence et soutien au développement des ressources forestières et minières. Autres mesures d'infrastructures routières (865 M\$), de support à la science et l'innovation (370 M\$ sur trois ans), de même que dans le secteur de l'environnement (40 M\$ sur trois ans) et de l'agro-alimentaire (15 M\$). ► En 2002-2003, objectif de «chauffer l'économie» devant un ralentissement perceptible avant le 11 septembre 2001 et plus prononcé depuis; objectif d'accroître de 0,7% le PIB en 2002; diminution de 3% des exportations internationales du Québec en 2001; on mise sur la consommation (400 M\$ «au bénéfice des consommateurs»); mesures de soutien aux PME et d'accélération des investissements privés; plan d'action pour créer ou maintenir 16 000 emplois en 2002 au coût de 641 M\$ compensé par des retombées fiscales et une réallocation de dépenses qui est expliquée ailleurs comme une restriction dans les dépenses de programme; accélération des investissements du secteur public pour 3 G\$; 500 M\$ de plus en accélération des investissements des sociétés d'État; 525 M\$ en liquidités pour les PME sous formes de reports d'acomptes et de remises; mise en place de La Financière du Québec, pour faciliter divers financements aux entreprises, petites coopératives et entreprises d'économie sociale; accélération de grands projets, dont bonification du programme FAIRE (150 M\$ de plus en 2001-2002 et 200 M\$ de plus en 2002-2003); mesures en faveur de la nouvelle économie.	► Croissance du Québec à 4,3% en 2002 alors qu'elle a été à 1,8% dans les principaux pays industrialisés, avec 118 200 emplois créés et le niveau le plus élevé de mises en chantier résidentielles depuis 1991. Progression du revenu personnel de 3,6 % et des bénéfices des sociétés de 16 %. Prévision «plus prudente» de croissance de l'économie pour 2003 établie à 2,5 % (fourchette des prévisions du secteur privé entre 2% et 3,4%) en raison d'un ralentissement perceptible en 2002 qui s'amplifiera en 2003. Prévision de création de 61 000 emplois et du maintien du taux de chômage à 8,6 en 2003. Impact négatif de l'économie américaine sur les exportations. ► «Laisser place à l'initiative et à l'entrepreneurship en ciblant mieux l'intervention du gouvernement dans l'économie.» Réduction de l'intervention de l'État dans l'économie : 800 M\$ de coupures dans les dépenses fiscales aux entreprises et 700 M\$ de coupures en provenance des sociétés d'État. ► Examen en profondeur de l'intervention de l'État dans la SGF et Innovatech. ► Réduction de l'enveloppe FAIRE. ► Abandon du projet d'aluminerie à Deschambault. ► Abolition des sites désignés ayant droit à des avantages fiscaux particuliers avec un impact de plus de 1 milliard de dollars d'ici 2013 (pas de nouveaux bénéficiaires).: Cité du commerce électronique, Zone de commerce électronique, Cité du multimédia, Centres de développement des technologies de l'information, Centre national des nouvelles technologies du Québec, Carrefours de la nouvelle économie, Zone de développement des biotechnologies, Carrefours de l'innovation, Cité des nutraceutiques, Cité de l'optique, Technopôle Angus et enfin Zone de Mirabel. ► Réduction des crédits d'impôt à la recherche-développement. ► La suppression de certaines exemptions accordées aux institutions financières et aux fonds d'investissement dont les fonds de travailleurs avec un impact sur une pleine année de 26 M\$. ► Révision complète à venir de la loi de la Caisse de dépôt.	
-------------------------------	---	--	--

Le paiement de la dette	▶ En 1998-1999, «on n'emprunte plus pour payer l'épicerie!» ▶ En 1999-2000, dette totale de 96G\$. ▶ En 2000-2001, idem, mais service de la dette plus bas que prévu. ▶ En 2001-2002, réduction de la dette de 500 M\$ et baisse prévue du taux d'endettement de 21% en cinq ans. ▶ En 2002-2003, réduction de l'année précédente serait plutôt de 372 M\$	▶ Diminution du service de la dette d'environ 144 M\$ liée à des diminutions de taux d'intérêt. ▶ Même prévisions qu'en mars 2003 pour une dette à 108,6 G\$ en 2003-2004 ▶ Interprétation que l'augmentation de la dette de 3,4 G\$ en 2002-2003 est due aux placements non rentables du gouvernement. «Cette importante augmentation résulte principalement de deux facteurs, soit l'augmentation de 9 797 millions de dollars de la valeur des placements du gouvernement dans ses entreprises, ainsi que l'accroissement des investissements en immobilisations de 4 849 millions de dollars.» ▶ En fait la dette totale est passée en 2002-2003 de 45,8% à 44,7%. du PIB. Elle est donc techniquement moins pesante. ▶ Volonté de «fixer des balises en matière d'endettement.»	▶
L'équilibre du budget (surplus ou déficit)	▶ En 1998-1999, déficit prévu, mais déficit zéro atteint un an plus tôt. ▶ En 1999-2000, déficit zéro, surplus transformés en réductions d'impôt. ▶ En 2000-2001, déficit zéro, surplus transformés en réductions d'impôt. ▶ En 2001-2002, déficit zéro, surplus transformés en réductions d'impôt. Surplus supplémentaires constatés dans les années précédentes. Apparition d'une réserve de 950 M\$ en 2000-2001 utilisable en éducation, en santé et services sociaux, en nouvelles initiatives en solidarité sociale, recherche et projets spéciaux sélectionnés. Sans oublier 730 M\$ très peu encore dépensés des années précédentes mis dans des OSBL-cachettes d'écureuil. ▶ En 2002-2003 : priorité à l'équilibre des finances publiques; déficit zéro préservé; maintien des objectifs de dépenses; utilisation du solde de 670 M\$ de la réserve budgétaire.	▶ Déficit zéro présenté comme un redressement devant un déficit appréhendé, mais virtuel (après seulement un mois de l'année budgétaire), évalué à 4,3 G\$ (Rapport Breton).	▶
Méthodologie budgétaire		▶ Élargissement et renouvellement de la méthode de consultation prébudgétaire «dans un forum approprié», dont les modalités seront rendues publiques en septembre 2003. ▶ Engagement à rendre public dans les six mois les états financiers certifiés par le Vérificateur. ▶ Intégration des résultats financiers des réseaux de la santé et de l'éducation dans le périmètre comptable avec des mécanismes de suivi dès le prochain budget.	

Et maintenant quel est l’impact de ce budget sur la pauvreté et les écarts entre riches et pauvres ?



1. Un instant ! Quelques faits à connaître.

533 \$ par mois. C'est le revenu mensuel assigné aux personnes les plus pauvres au Québec, les personnes assistées sociales jugées aptes au travail, pour un gros total annuel de 6 669 \$ avec le remboursement de TVQ. Qui peut vivre avec un tel montant dans le Québec de 2004 ? Cette prestation était de 440\$ en 1985. Si elle avait évolué selon le coût de la vie, elle devrait valoir plus de 700 \$ en dollars de 2004. La perte de pouvoir d'achat est devenu un grave problème de déficit humain. Le 4 mars 2004, nous avons mis le ministre des Finances au défi de faire un budget mensuel fonctionnel pour une personne avec ce montant et de nous revoir ensuite avant de prendre toute décision finale sur le budget du Québec 2004-2005. Nous n'avons pas revu le ministre. Le 30 mars 2004, jour du discours du budget du Québec, des milliers de personnes écouteront ce budget avec le stress d'un mois qui aura été impossible à boucler. Que trouveront-elles dans ce budget pour améliorer leur situation ?

7,30 \$ l'heure, bientôt 7,45 \$. C'est le salaire minimum au Québec, souvent gagné à temps partiel. À 28 heures par semaine environ en moyenne, ça donne moins de 11 000 \$ par année. À 40 heures par semaine, ça donne 15 184 \$. On a beau dire que l'emploi est une solution à la pauvreté, sort-on de la pauvreté avec de tels salaires et dans de telles conditions ?

2 600 \$. C'est le montant maximal combiné, fédéral et provincial, de la prestation fédérale pour enfant et de l'allocation familiale québécoise pour un premier enfant. Pour un deuxième enfant, c'est 2 400 \$. Une famille monoparentale peut recevoir 1 200 \$ en plus. Ces montants n'ont pas été indexés depuis le milieu des années 1990. C'est beaucoup de pouvoir d'achat perdu. Une famille monoparentale à l'aide sociale avec un enfant a en ce moment comme revenu annuel, incluant les remboursements de TVQ et TPS : 11 015 \$. Peut-elle s'en sortir ?

14 761 \$. C'est le revenu annuel net moyen de plus qui a résulté de l'accroissement des revenus des familles du cinquième le plus riche de la population, de 1997 à 2000 selon les tableaux annuels publiés par l'Institut de la statistique du Québec. C'est l'équivalent d'un salaire minimum net de plus par famille. Pendant ce temps, les familles du reste de la population ont peu vu de changement dans leurs revenus. Cette donnée est cohérente avec l'observation de Statistique Canada à l'effet que le dixième le plus riche de la population a accaparé la plus grande partie de la croissance économique au Canada depuis 1990. Si la population québécoise avait choisi en connaissance de cause de modérer l'accroissement des revenus des plus riches pour permettre un rattrapage du reste de la population pendant cette période, il y aurait eu amplement ce qu'il faut pour pratiquement régler le problème économique de la pauvreté au Québec. Les gouvernements et certains groupes d'intérêts déjà en moyen ont plutôt leurré la population en insistant sur son pseudo fardeau fiscal. Les baisses d'impôts effectuées au Québec depuis 2000, de l'avis même du ministère des Finances, privent désormais le Québec de 3,5 G\$ par année. Leur impact aura peu paru dans le revenu des familles, sauf pour les familles du cinquième le plus riche où il aura eu un impact moyen autour des 3 000\$, soit l'équivalent d'une demi prestation d'aide sociale.

13 décembre 2002. Ce jour-là, l'Assemblée nationale du Québec a adopté à l'unanimité la *Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale*, qui engage une action permanente et continue du gouvernement et de la société québécoise en direction d'un Québec sans pauvreté. Cette loi est en vigueur depuis le 5 mars 2003.

5 mai 2003. Le plan d'action exigé au plus tard pour cette date par la loi n'a toujours pas été annoncé. Le gouvernement est donc dans l'illégalité depuis cette date. Le ministre responsable de la loi, Claude Béchar, avait promis au printemps 2003 un plan d'action le plus vite possible et au plus tard à l'automne.

30 mars 2004. Le gouvernement a l'obligation de prévoir dans le budget 2004-2005 les sommes nécessaires pour un plan d'action complet et respectant la loi adoptée. Il faut donner à la loi des moyens en conséquence et donner effet aux mesures urgentes que réclament depuis des mois et des mois un large mouvement citoyen. Les gens veulent y croire. Pour y croire, il va falloir que l'application initiale de cette loi soit marquée par des décisions concrètes qui auront un impact immédiat pour le mieux dans la vie des plus pauvres. Ça ne se fera pas sans changer le regard et sans y mettre les dollars. Tout le monde y gagnera. Chaque dollar placé au bas de l'échelle circule plusieurs fois dans l'économie et profite à tout le monde.

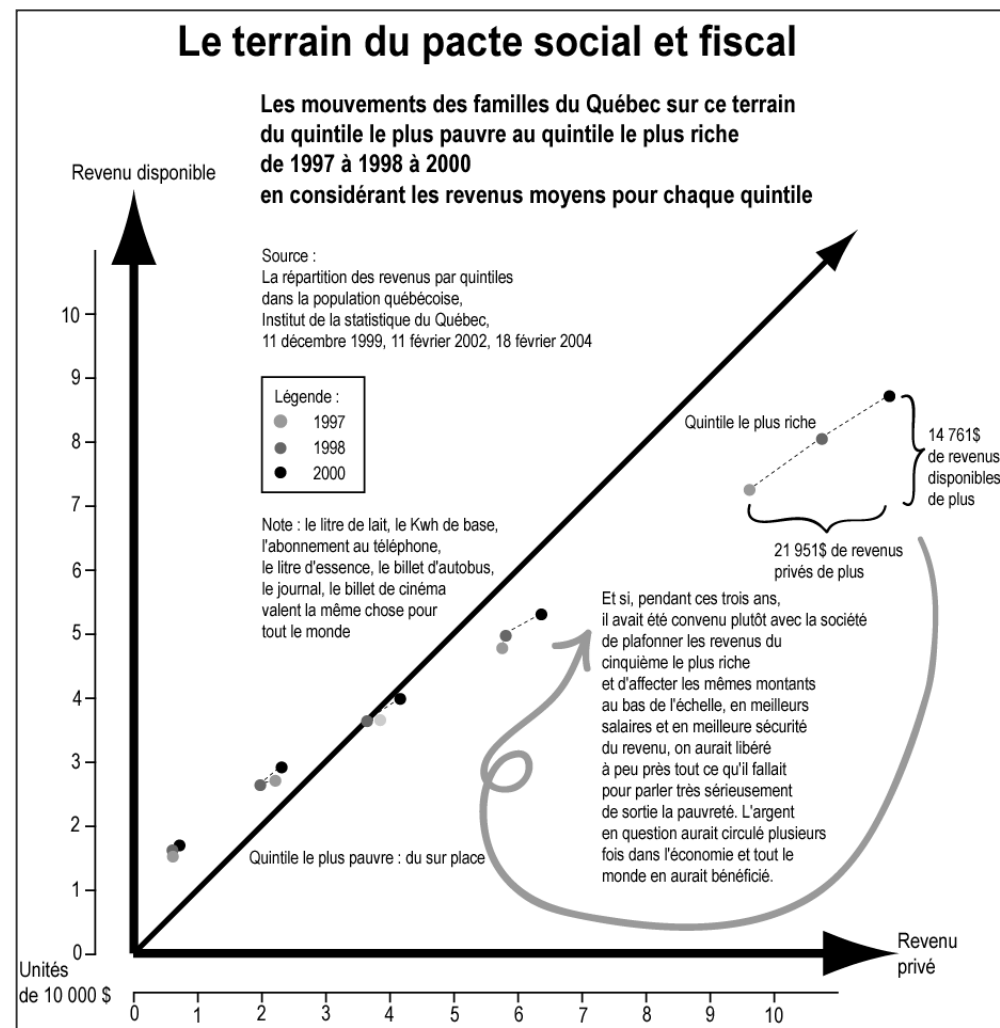




Tableau : La répartition des revenus par quintiles dans la population québécoise

Revenu moyen des unités familiales selon le type de revenu et impôt moyen dans chaque quintile de revenu disponible, Québec, 1997

Quintile (Cinquième)					
	5	4	3	2	1
(le plus pauvre)		\$		(le plus riche)	
Personnes seules					
Revenu privé	1 436	4 209	8 127	22 847	47 394
Revenus de transfert	4 988	8 044	8 519	4 016	2 029
Revenu total	6 424	12 253	16 647	26 862	49 423
Impôt	112	717	1 670	5 665	14 540
Revenu disponible	6 312	11 536	14 977	21 197	34 883
Familles					
Revenu privé	6 541	22 147	38 874	57 672	96 135
Revenus de transfert	9 889	8 663	5 937	4 996	4 198
Revenu total	16 430	30 811	44 810	62 668	100 333
Impôt	677	3 755	8 523	14 782	28 078
Revenu disponible	15 753	27 056	36 288	47 886	72 255
Ensemble des unités					
Revenu privé	2 841	12 538	27 245	47 096	85 264
Revenus de transfert	7 169	8 486	6 606	4 812	4 553
Revenu total	10 011	21 024	33 851	51 908	89 817
Impôt	411	2 341	5 729	11 709	24 443
Revenu disponible	9 599	18 683	28 123	40 199	65 374

Note : Les quintiles ont été établis séparément pour les personnes seules, les familles et les unités familiales.

Source : Statistique Canada, Enquête sur les finances des consommateurs.

Compilation : Institut de la statistique du Québec, 17 décembre 1999.

Tableau : La répartition des revenus par quintiles dans la population québécoise

Revenu moyen des unités familiales selon le type de revenu et impôt moyen dans chaque quintile de revenu disponible, Québec, 2000

Quintile (Cinquième)					
	5	4	3	2	1
(le plus pauvre)		\$		(le plus riche)	
Personnes seules					
Revenu privé	2 199	4 571	14 658	28 761	56 628
Revenus de transfert	4 541	9 045	6 502	3 540	1 526
Revenu total	6 741	13 616	21 160	32 302	58 154
Impôt	92	551	3 234	7 204	16 525
Revenu disponible	6 648	13 065	17 926	25 098	41 629
Familles					
Revenu privé	7 276	23 355	41 637	63 419	118 086
Revenus de transfert	10 707	9 691	7 181	5 014	3 474
Revenu total	17 983	33 046	48 818	68 433	121 560
Impôt	1 047	3 917	9 246	15 495	34 544
Revenu disponible	16 936	29 128	39 573	52 938	87 016
Ensemble des unités					
Revenu privé	3 672	17 269	32 121	53 885	105 616
Revenus de transfert	7 360	7 937	7 375	5 092	3 547
Revenu total	11 032	25 207	39 496	58 977	109 164
Impôt	485	3 455	7 038	13 121	30 207
Revenu disponible	10 547	21 752	32 458	45 856	78 957

Note : Les quintiles ont été établis séparément pour les personnes seules, les familles et les unités familiales.

Source : Statistique Canada, Enquête sur les finances des consommateurs.

Compilation : Institut de la statistique du Québec, 18 février 2004.

1997 ← 2000 →



2. Une loi à appliquer. Quelques contenus à connaître de la *Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale*.

Cinq buts à atteindre par les actions prévues.

1	dignité respectée/préjugés combattus
2	situation améliorée
3	inégalités réduites
4	participation
5	solidarité

Article 6 . Les buts poursuivis par la stratégie nationale sont les suivants :

- ✓ Premier but : Promouvoir le respect et la protection de la dignité des personnes en situation de pauvreté et lutter contre les préjugés à leur égard. (6.1°)
- ✓ Deuxième but : Améliorer la situation économique et sociale des personnes et des familles qui vivent dans la pauvreté et qui sont exclues socialement. (6.2°)
- ✓ Troisième but : Réduire les inégalités qui peuvent nuire à la cohésion sociale. (6.3°)
- ✓ Quatrième but : Favoriser la participation des personnes et des familles en situation de pauvreté à la vie collective et au développement de la société. (6.4°)
- ✓ Cinquième but : Développer et renforcer le sentiment de solidarité dans l'ensemble de la société québécoise afin de lutter collectivement contre la pauvreté et l'exclusion sociale. (6.5°)

Afin d'atteindre ces buts, les actions doivent s'articuler autour de cinq orientations.

Article 7 . Afin d'atteindre les buts poursuivis par la stratégie nationale, les actions menées par l'ensemble de la société québécoise et par le gouvernement, dans la mesure prévue par la loi ou aux conditions qu'il détermine, doivent s'articuler autour des cinq orientations suivantes :

- ✓ Orientation 1 : Prévenir la pauvreté et l'exclusion sociale en favorisant le développement du potentiel des personnes. (7.1°, 8)
- ✓ Orientation 2 : Renforcer le filet de sécurité sociale et économique. (7.2°, 9)
- ✓ Orientation 3 : Favoriser l'accès à l'emploi et valoriser le travail. (7.3°, 10)
- ✓ Orientation 4 : Favoriser l'engagement de l'ensemble de la société. (7.4°, 11)
- ✓ Orientation 5 : Assurer à tous les niveaux la constance et la cohérence des actions. (7.5°, 12)

Ces actions doivent également, dans leur conception et leur mise en oeuvre, viser à prendre en compte les réalités propres aux femmes et aux hommes, en appliquant notamment une analyse différenciée selon les sexes, de même que les incidences plus fortes de pauvreté dans certaines régions ou parties de territoire et les besoins spécifiques de certains groupes de la société présentant des difficultés particulières, notamment en raison de leur âge, de leur origine ethnique ou de leurs déficiences ou incapacités. *[Chacune de ces orientations se déploie ensuite en un certain nombre d'axes.]*

Logiquement les actions annoncées doivent se situer à l'intérieur de ces orientations et selon une approche qui rejoint les buts à atteindre.

D'ici dix ans, le Québec devra avoir rejoint le rang des nations industrialisées où il y a le moins de personnes pauvres.

Les ministres ont l'obligation de faire état des impacts possibles de projets de loi ou de règlements sur les revenus des personnes en situation de pauvreté.

Le ministre responsable de la loi «est associé à l'élaboration des mesures qui pourraient avoir un impact significatif sur ces personnes et ces familles».



3. Donc une loi à financer. Le budget prévoit-il le nécessaire pour mettre la loi en application ?

Mise en application de la loi 112	Oui	Non	Remarques
Prévisions pour la mise en application générale de la loi (articles 1 à 13)			
Prévision de cibles de revenu à atteindre (article 14, cf articles 59-60)			
Modifications à l'aide sociale (article 15) - Abolition de la coupure pour partage de logement (article 15. 1 °) - Prestation minimale transitoire non réductible (article 15.2 °) - Modification du traitement des actifs et avoirs liquides (article 15.3 °) - Modification du traitement de la pension alimentaire (article 15.4 °)	Fait		
Mesures visant à améliorer la situation économique et sociale des familles et personnes en situation de pauvreté (article 17)			
Mise en place des institutions de suivi - Comité consultatif (articles 22-34) - Observatoire (articles 35-45)			
Mise en place du Fonds d'initiatives sociales (articles 46-57)			
Opération des mécanismes (articles 16, 18-21, 58-70)			
Mesures urgentes à impact budgétaire réclamées			Remarques
Appauvrissement zéro du cinquième le plus pauvre de la population			
Barème plancher - Élimination complète des pénalités - Couverture des besoins essentiels			
Gratuité des médicaments à l'aide sociale et pour les personnes âgées recevant le supplément de revenu garanti			
Reconfiguration des allocations familiales			
Logement social			
Mesures de formation, insertion et emploi			



Conclusion.

	Oui	Non
Alors retrouve-t-on les orientations préconisées par le Collectif dans le budget du Québec 2004-2005 ?		
1. Réduire les écarts entre riches et pauvres au lieu de les augmenter.		
2. Appliquer la <i>Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion</i> comme du monde et suivre la feuille de route du Collectif.		
3. Conformer aux buts de la loi 112 l'ensemble de l'action gouvernementale.		
4. Préparer le terrain de la prochaine génération de programmes sociaux et fiscaux.		
5. Sensibiliser la population à la solidarité fiscale dans le sens du bien commun.		
Ce budget améliore-t-il les revenus directs et les conditions de vie des personnes les plus pauvres? Comment?		
Quel effet ce budget a-t-il sur les missions de l'État ?		
À qui profite ce budget?		

